

Réf: Dossier 275206

Avis de constitution

SOCIETE « GLORY ART FIRST »

Siège ABIDJAN PLATEAU BOULEVARD DE LA
REPUBLIQUE IMMEUBLE JECEDA, Lot 12, Ilot 14

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 22/12/2023, et enregistrés au CEPICI le 03/01/2024, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « GLORY ART FIRST »

Objet : L'exploitation de salle d'art,

L'organisation d'évènement liés à l'art,

Le consulting dans tous les domaines de l'art,

La location ,L'achat et la vente d'objet d'art,

La mise en relation d'armateurs et d'artistes,

L'animation événement,

Le consulting.

Et pour la réalisation de l'objet social :

- l'acquisition, la location et la vente de tous biens meubles et immeubles.

- l'emprunt de toutes sommes auprès de tous établissements financiers avec possibilité de donner en garantie tout ou partie des biens sociaux.

- la prise en location gérance de tous fonds de commerce.

- la prise de participation dans toute société existante ou devant être créée

- et généralement, toute opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilière, se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

Capital 1,000,000 F CFA divisé en (100.0) Parts Sociales de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 100 intégralement souscrites et entièrement libérées par l'associé unique.

Siège social ABIDJAN PLATEAU BOULEVARD DE LA REPUBLIQUE IMMEUBLE JECEDA, Lot 12, Ilot 14

Dirigeant(s) M HIE SERGE TANGUY DJIRE (GÉRANT)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2024-B13-00334 du 15/01/2024 au Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe n°02264/GTCA/RC/2024 du 15/01/2024

